

Un habitant informé est un habitant satisfait...

Le Brimontais



«Georges Oierlot, le parcours...»,
La chaudronnerie Collet
Brèves,
Rubriques associatives...

CONCERT DE NOËL



18/12

CELA S'EST PASSÉ À BRIMONT...

Le 18 décembre 2016 un concert au profit du téléthon a eu lieu en l'église de Brimont. Remercions les musiciennes et musiciens pour ce magnifique concert .

Le Duo vocal Catherine et Marianne Berthet-Goichot nous a enchanté avec des chants traditionnels.

L'ensemble Flute à bec composé de Gilles Drocourt, Sylvie Grandclerc, et Anne Marie Pion encadrés par leur professeur Francis Hordy directeur de l'école de musique de Murtin-Bobigny nous a fait vibrer.

Muriel Casajus à la harpe professeur de musique à St Brice Courcelles et au conservatoire de Charleville-Mézières nous a envouté au son cristallin de son instrument.

En fin de concert les musiciens ont invité le public à reprendre des chants de Noël.

C'est au son de mon beau sapin et de vive le vent que c'est terminé ce concert.

Tout le monde c'est ensuite retrouvé autour d'un vin chaud et d'une part de gâteau pour clôturer l'évènement.



Sommaire

4	Le mot du Maire	
6	Délibérations	
12	Que se passe-t-il dans notre école?	
19	La Brimontaise	
20	Brèves	
22	Mimie Hotte nous a quitté	
24	Le coin des aînés	3
26	La prolifération des chats	
27	Sycodec	
28	«Georges Oierlot, le parcours d'un piou-piou brimontois»	

**le
Bri
mon
tais**

#06
Mars 2017



**Comité de
Rédaction/**

Commission
Information de
Brimont, Nadine
(La Brimontaise),
Maxime Bugnet et
les maîtresses de
l'école de Brimont.

Impression /

Alliance Partenaires
Graphiques

**Conception et
Mis en page /**

Frédéric Blondiaux



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Un mot sur le sempiternel dossier de notre cimetière : nous arrivons à la fin des travaux avec leur réception prévue en février. Nous pourrions ensuite remettre en marche les illuminations de l'Eglise, étudier le dossier d'implantation d'un columbarium avec un jardin du souvenir.

Les travaux d'étaient pour mise en sécurité et la construction de ce mur auront coûté plus de 340.000 €, plus les frais d'acquisition de terrain, les honoraires des bureaux de contrôle, d'assistance pour 20.000 €.

Suite à des problèmes de stabilité du nouveau mur, il a fallu le solidifier en appuyant sur ce dernier un nouvel ouvrage qui aura coûté pratiquement autant que le premier mur. (travaux pris en charge par les assurances)

Nous avons la chance d'avoir eu une entreprise sérieuse qui a su prendre à cœur de terminer dans de bonnes conditions ce chantier.

Déception : l'antenne Orange que beaucoup d'entre nous attendent ne pourra pas être implantée au nouvel endroit pressenti. Un courrier du Ministère de la Défense émet un avis défavorable car elle est trop haute de 3 m 50 par rapport à une servitude relative au centre de Reims-Champagne-radar, créée par le décret du 20 janvier 1993.

4

Notre dossier PLU a pris du retard et son approbation ne pourrait pas se faire avant 2018.

La loi ALUR, sauf décision politique de dernière minute, devrait s'appliquer pour nous contraindre d'appliquer le RNU (règlement national d'urbanisme) en l'attente du PLU, ce qui limiterait les possibilités de constructions sur certains secteurs de notre commune.

La loi Notre a apporté beaucoup de changements dans notre organisation territoriale. Depuis un an, nous sommes dans cette nouvelle région du « Grand Est » et maintenant, depuis le 1er janvier, dans le « Grand Reims ». Nous sommes 206 représentants pour les 143 communes qui composent cette nouvelle communauté urbaine.

Les conseillers communautaires de notre ancienne communauté de communes ont élu 4 personnes pour nous représenter au bureau de la communauté urbaine. Ce choix a été confirmé par le vote de la nouvelle communauté. Madame le Maire d'Hermonville a été élue vice-présidente et Madame le Maire de Loivre a été choisie par Madame la Présidente de la communauté urbaine pour être référente de notre secteur. Les Maires de Cauroy et Cormicy sont membres du bureau. Dans le cadre de la territorialisation notre pôle se situera à Cauroy-les-Hermonville.

De nouvelles compétences sont transférées au « Grand Reims » : la voirie, l'éclairage public. Des compensations financières nous seront demandées pour tenir compte de ces changements. Les taux d'imposition seront recalculés pour une neutralisation fiscale de chaque foyer.

Dans deux ans pourrait être examiné le devenir de certaines compétences aujourd'hui reprises.

Nous avons prévu d'ici 2020 des travaux de voirie que nous n'avions pu faire jusqu'à présent, étant en l'attente du versement des subventions et du remboursement de TVA consécutifs aux factures du mur du cimetière.

Nous espérons voir aboutir rapidement le dossier de construction de salles de classes en remplacement du préfabriqué actuel qui donne de sérieux coups de fatigue. Ce dossier est maintenant entre les mains du « Grand Reims »

Nous devons faire confiance en l'avenir pour que nos communes trouvent leur équilibre dans cette nouvelle entité. Nous devons compter sur des femmes et des hommes qui auront à gérer notre bien vivre dans notre ruralité.

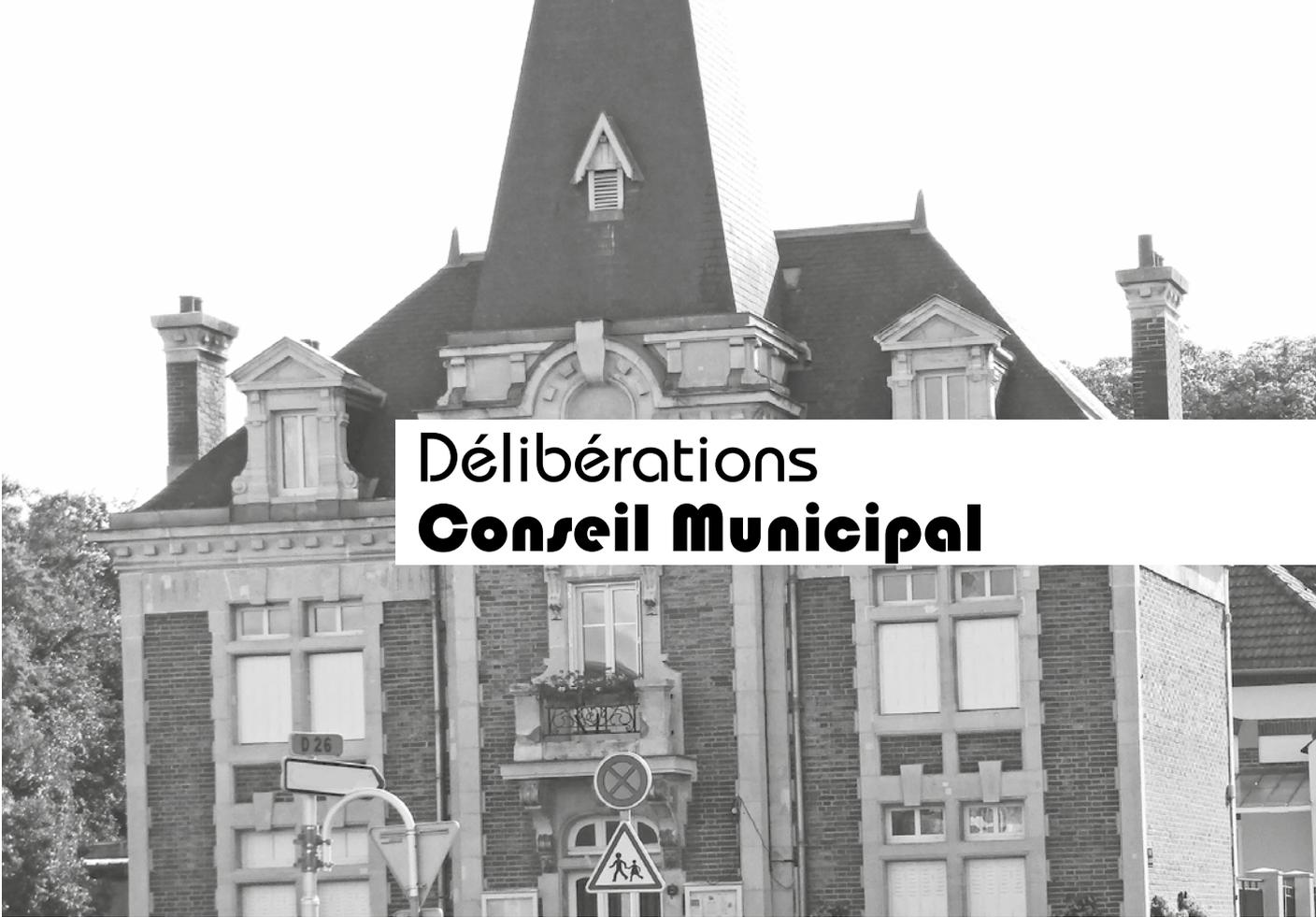
Je ressens la volonté des élus en place de faire en sorte que tout se passe le mieux possible.

Il faudra que cet état d'esprit perdure pour la pleine réussite de cette fusion.

Pour cette nouvelle année recevez mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que vos souhaits les plus chers se réalisent

Jean-Pierre Desplanques





Délibérations Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIMONT

Séance 30/08/2016

6

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Nadine GAYET, André JACOB, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE, et Mme Valérie CHENIVESSE

Absents excusés : Lydia MINIER pouvoir à Valérie Chenivesse, Jocelyne Hotte pouvoir à François-Xavier Hotte, Pierre Fortane

**DELIBERATION
n° 01-08-2016**

Prêt à moyen terme

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal, du projet envisagé par la commune, objet de la présente demande de financement, à savoir :

- Rue de la Couverault pour un montant de 56000 € TTC
- Rue de Crétilleux pour un montant de 31200 € TTC.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux, dont il soumet les estimatifs qui s'élèvent pour ces deux opérations à 87200 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré décide :

- 1) de prendre en considération et d'approuver le projet présenté.
- 2) détermine les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des estimations 87200 € TTC

Autofinancement 2200 €

Emprunt sollicité au CAM : 85000 €

Et décide demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 85000 €, à taux fixe aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en dix années à partir de la signature du contrat par périodicités trimestrielles.

- 3) ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants

- 4) prend l'engagement, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- 5) autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à son maire M DESPLANQUES Jean Pierre, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui seront insérées.

Séance 09/09/2016

Etaient présents: Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Nadine GAYET, André JACOB, Jocelyne HOTTE, Frédéric BLONDIAUX, François-Xavier HOTTE, et Mme Valérie CHENIVESSE

Absents excusés : Lydia MINIER, Pierre FORTANE

**DELIBERATION
n° 01-08-2016**

Le conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE la modification des statuts de la communauté de communes du NORD CHAMPENOIS sur le point suivant :

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté:

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économique, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire

Séance 04/10/2016**DELIBERATION
n° 01-10-2016****DELIBERATION
n° 02-10-2016**

• 2.44ha en zone NAXb « à vocation d'activité industrielle, artisanale et de service » à l'angle de la RD944 et du CD26 (non bâtis) et 1.80ha en zone NAXb « à vocation d'activité industrielle, artisanale et de service » à l'angle de la RD944 et du CD26 (entreprises existantes) Zone de la Croix Bourlois à SAINT THIERRY

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Mme Valérie CHENIVESSE,, Frédéric BLONDIAUX, Nadine GAYET, Mr André JACOB et François-Xavier HOTTE

Absents excusés : Lydia MINIER (pouvoir à Valérie CHENIVESSE), Jocelyne HOTTE (pouvoir à François-Xavier HOTTE), Pierre FORTANE

Usage de produits phytosanitaires

Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu du directeur de l'eau et de l'assainissement de Reims Métropole, concernant la demande de l'agence de l'eau pour une démarche « Zéro phyto ».

Afin de répondre à cette demande le conseil municipal,

Vu la loi du 06 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé,

Vu les conditions d'attribution des subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux relevant du domaine de l'eau potable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de réduire l'utilisation des produits phytosanitaire dans les espaces publics dont la commune a la gestion, voire de les supprimer quand cela est possible, en utilisant des techniques alternatives.

Réseau national d'alerte

Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu de la préfecture de la marne, concernant l'ancien réseau national d'alerte (RNA).

Le dispositif actuel (sirène) ne correspond plus aux enjeux actuels de protection des populations.

Notre sirène RNA n'a pas intégré le système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Il nous est demandé de choisir :

-soit de conserver la sirène qui nous sera cédée gratuitement

-soit de ne pas la maintenir en place avec prise en charge du démontage par l'état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de garder la sirène actuelle installée sur le toit de la mairie.

**DELIBERATION
n° 03-10-2016**

Séance 27/10/2016

Prévisions de travaux de voirie 2017-2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, envisage de procéder à des travaux de voirie rue des Vignes entre la rue Pasteur et la maison de Monsieur GESSAUME et rue du Fort entre la rue de la Renardière et l'entrée du Fort.

Etaient présents : Mesdames Mademoiselle et Messieurs Jean-Pierre DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Nadine GAYET, André JACOB, Frédéric BLONDIAUX, Jocelyne Hotte.

Absents excusés : : François-Xavier HOTTE, Mme Valérie CHENIVESSE, Lydia MINIER, Pierre Fortane.

Absent non excusé : Mr Brice GOURNAY

**DELIBERATION
n° 01-10-2016**

**Décision modificative – autorisation d'ouverture de crédits
Budget de l'exercice M14**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants le budget de l'exercice M14 de l'année 2016 concernant l'acquisition d'illumination et de signalisation routière :

CREDIT A REDUIRE :

Compte 615231 : Voies et réseaux	(-)	5000,00 €
Compte 023 , virement de la fonction d'investissement	(+)	5000,00 €

CREDIT A OUVRIR :

Compte 021 ,virement de la section fonctionnement	(+)	5000,00 €
Opération n° 10029 « signalisation routière »	(+)	5000,00 €

**DELIBERATION
n° 02-10-2016**

Travaux rue Couverault

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise SRTP de Witry les Reims pour les travaux de la rue de la Couverault selon son devis pour un montant de 32546€65 HT concernant les travaux de la voirie et 3985€00 HT pour l'éclairage public, et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce marché.

**DELIBERATION
n° 03-10-2016**

Travaux rue Crétilleux

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise RAMERY à Jonchery /Vesle pour les travaux de la rue des Crétilleux selon son devis pour un montant de 24600 HT concernant les travaux de la voirie, et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce marché.

**DELIBERATION
n° 04-10-2016****Lotissement La Renardière 3**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'étudier les possibilités d'aménagement de l'extension du lotissement de la Renardière et charge Mr le Maire de demander des devis auprès de géomètres pour cette étude.

**DELIBERATION
n° 05-10-2016****Achat remorque pour le cantonnier**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir une remorque pour le tracteur du cantonnier et retient le devis du garage Camus à Coucy pour un montant 2100€ HT.

**DELIBERATION
n° 06-10-2016****Décision modificative – autorisation d'ouverture de crédits
Budget de l'exercice M14**

Considérant la délibération 01-08-2016 en date du 30 aout 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes au budget M14 de l'exercice 2016 concernant les travaux liés aux opérations citées ci-dessous :

CREDIT SUPPLEMENTAIRES

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	<u>Montant</u>
16 - recettes	1641	Emprunt	85 000.00 €

CREDIT A OUVRIR

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	<u>Montant</u>
21	2158	10026-Aménagement du chemin de la Couverault	55 000.00 €
21	2158	Opération nouvelle - 10030 Aménagement rue des Crétilleux	30 000.00 €

**DELIBERATION
n° 07-10-2016****Décision modificative – autorisation d'ouverture de crédits
Budget de l'exercice M14**

Considérant la délibération N°01-08-2016 en date du 30/08/2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur budget M14 de l'exercice 2016 concernant les opérations 10026 et 10029 :

CREDIT A REDUIRE :

Compte 615231 : Voies et réseaux	(-) 3 000,00 €
Compte 023 : virement de la fonction d'investissement	(+) 2 500,00 €

CREDIT A OUVRIR :

Compte 021 : virement de la section fonctionnement	(+) 2 500,00 €
1641 – Dépenses – Remboursement du capital de l'emprunt	(-) 2 500,00 €
Compte 66111 – Remboursement des intérêts	(+) 500.00 €

**DELIBERATION
n° 08-10-2016**

Ouverture d'un poste de Rédacteur territorial

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent titulaire ou contractuel pour assurer la continuité et la pérennisation du service public auprès des habitants de la commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE:

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Rédacteur territorial,

Cet agent assurera les fonctions de secrétaire de Mairie et pourra occuper un poste allant jusqu'à un temps complet selon les besoins de services estimés par Monsieur le Maire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle, 1 échelon 12 du grade de Rédacteur territorial.

Il bénéficiera des primes et avantages légaux et de ceux votés par l'assemblée

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DELIBERATION
n° 08-10-2016**

Tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la délibération 08-10/2016.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE

De modifier le tableau des emplois comme suit :

Rédacteur territorial **Jusque 35h00**

Adjoint technique

Que se passe-t-il dans notre Ecole?

SCOLAIRE



L'ambassadrice du tri est intervenue dans la classe des CP à deux reprises.



12

le
Bri
mon
tais



Dans un premier temps, Mme Pierrot nous a appris à trier les déchets afin de savoir dans quelle poubelle on devait les déposer.

Dans nos maisons, nous disposons de 3 poubelles: la bleue pour les papiers, les journaux, les prospectus ; la poubelle jaune pour les flacons et les bouteilles en plastique, les emballages en métal, en carton ; la poubelle bordeaux pour nos ordures ménagères. Nous pouvons aussi obtenir un composteur pour mettre dans nos jardins.





Il existe aussi une borne à verre dans les villages. Et puis il y a la déchèterie pour les encombrants, les produits toxiques, les piles, les cartouches d'encre.

Ensuite nous avons visionné un petit film sur le recyclage. En effet le tri permet de donner une deuxième vie à nos emballages. Avec les plastiques transformés en paillettes puis refondus, on peut fabriquer des sièges auto, des arrosoirs, des chaises plastiques, des couettes...



Puis pour terminer, nous aussi nous avons fabriqué du papier à partir de journaux. Avec les journaux coupés en tout petits morceaux et trempés dans l'eau chaude on obtient une pâte. Cette couleur grise est due à l'encre des impressions.

Nous avons tous eu un peu de pâte à papier et nous avons choisi une teinte pour la colorer.





On mélange ...puis on dépose sur un tamis pour évacuer le surplus d'eau.

Nous avons ensuite étalé la pâte à l'aide d'une fourchette.

Chacun son coin !



Après avoir placé un chiffon, nous avons déposé le couvercle pour pouvoir retourner le tamis et sortir notre feuille de papier.

Il aura fallu attendre plusieurs jours de séchage pour obtenir ces feuilles !



L'ambassadrice du tri est également intervenue dans la classe des CE1/CE2

Pendant le mois de septembre et d'octobre, nous avons rencontré plusieurs fois Madame Pierrot, ambassadrice du tri au Sycodec. Grâce à elle, nous avons appris à bien trier nos déchets dans les différentes poubelles, nous avons vu comment nos déchets sont recyclés et nous avons visité la déchèterie de Brimont.



Madame Pierrot nous interroge sur les différentes poubelles à notre disposition.

Voici les 3 poubelles que nous utilisons le plus. Nous pouvons également utiliser un composteur, la poubelle verte ou nous rendre à la déchèterie.

SCOLAIRE

Nous allons nous entraîner à jeter les déchets dans la bonne poubelle.

Ce flacon va dans la poubelle jaune...

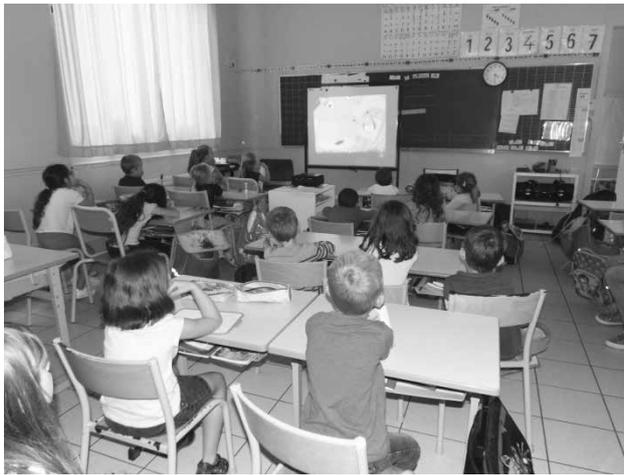


15

le
Bri
mon
tais



Alors que cette boîte d'œuf n'est pas recyclable, donc poubelle bordeaux.



Les magazines vont dans la poubelle bleue.

Certains déchets, comme ce clavier d'ordinateur, iront à la déchèterie.

Madame Pierrot nous explique que quand les déchets ne sont pas bien triés, les éboueurs posent un scotch sur notre poubelle et refusent de la prendre. A nous de bien trier !!

Pour finir la séance, nous regardons une vidéo sur le tri de nos déchets.

Nous allons réaliser un jeu nous rappelant le tri des déchets dans les bonnes poubelles.

Madame Pierrot nous explique les règles du jeu et nous guide...



Les élèves sont répartis en groupe et doivent associer un déchet à la bonne poubelle.

Des discussions s'engagent ...

Tout le monde n'est pas d'accord ...



Et voici l'équipe gagnante qui a réalisé un sans-faute !



Le 11 octobre au matin nous attendons de visiter la déchetterie de Brimont. Il fait beau mais il fait froid !

Madame Pierrot et le responsable de la déchetterie nous présentent les différentes bennes et leur emploi. Chaque benne est numérotée et on ne peut pas jeter ce que l'on veut dedans. Là aussi il faut trier !



SCOLAIRE



La benne des déchets verts est bien remplie. Ces déchets vont partir dans une usine de compostage pour être transformés en terreau que nos parents pourront ensuite acheter dans les magasins.

Le responsable de la déchetterie nous ouvre une énorme armoire dans laquelle on stocke le matériel électronique usagé. Il sera collecté par une entreprise qui va démonter chaque appareil pièce par pièce. Certains appareils comme les réfrigérateurs seront réparés et revendus à très bas prix. D'autres pièces seront recyclées.

17

le
Bri
mon
tais

Nous regardons à l'intérieur d'une armoire plus petite, c'est celle des produits toxiques comme les pots de peinture ou les produits pour le jardin. Ce sont des produits dangereux qui peuvent polluer la nature si on les jette n'importe où.

Nous reconnaissons aussi la poubelle des piles et même une poubelle qui récupère les cartouches de café !! Notre visite se termine et nous devons retourner à l'école. Merci aux membres du SYCODEC pour leurs explications ! Maintenant à nous de trier !



Commémoration du 11 Novembre

Accompagnés de leurs enseignantes Mmes Berthier et Pinlou, les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 sont venus chanter la Marseillaise devant le Monument aux morts de 14-18 qui se dresse à côté de l'école. Les enfants ont reçu le renfort spontané d'anciens élèves qui ont tenu à participer, cette année encore, à cet hommage. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la salle polyvalente.

CEREMONIE



18

le
Bri
mon
tais



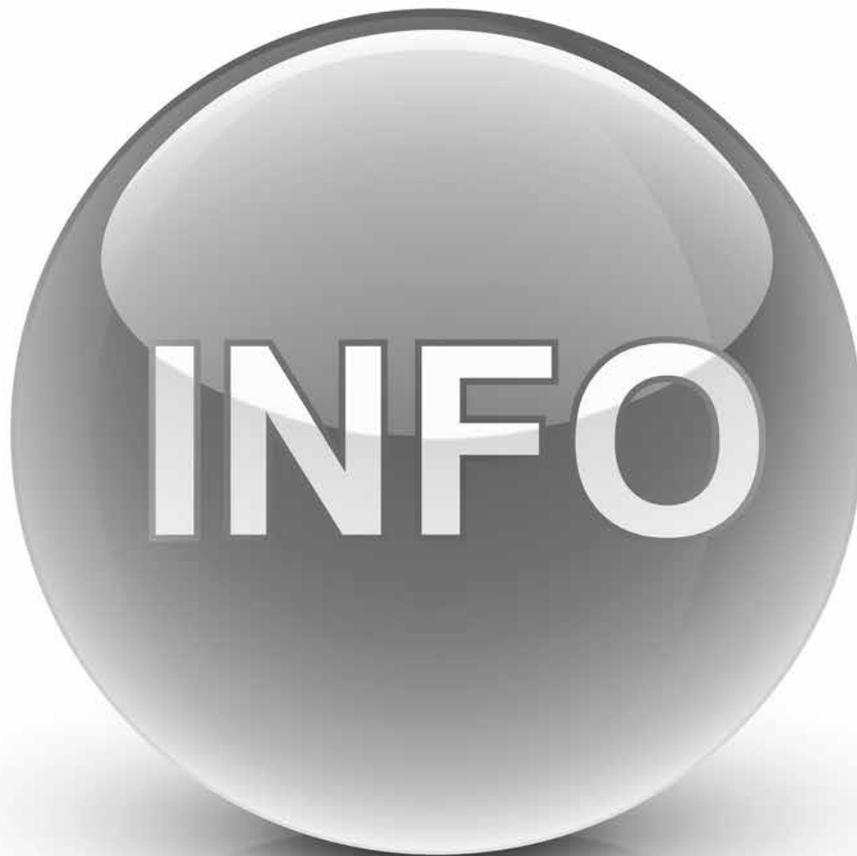


Dimanche 12 mars	Loto à 14h (ouverture des portes à 13h30)
Dimanche 9 avril	Brocante
6 / 7 / 8 mai	Fête patronale - Concours de pétanque le samedi 6
14 juillet	Fête Nationale - Concours de pétanque

« Je remercie toutes les personnes qui ne font pas partie de l'association, qui nous aident à l'installation et au rangement, ainsi que les adhérents qui prennent beaucoup de leurs temps pour le fleurissement de notre village.

Venez nous rejoindre »

Nadine Gayet



VIVEZ MIEUX CHEZ VOUS ET SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

20

**le
Bri
mon
tais**

L'ASSOCIATION D'HERMONVILLE EST A PROXIMITE DE CHEZ VOUS.

- Aide aux personnes âgées ou handicapées (aide à la toilette, aide aux repas, ménage, repassage),
- Aide aux familles (grossesse difficile, naissances multiples...),
- Aide à domicile tout public (ménage, repassage, garde d'enfants),
- Téléassistance FILIEN.

Les tarifs sont adaptés à la situation de chaque personne ; le secrétariat est à disposition pour aider à établir les dossiers.

Le secrétariat est ouvert les lundi, et vendredi de 8h à 12h et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur au 03.26.50.06.89 ou nous contacter par mail:

admr.he@hermonvill.fede51.admr.org

La Responsable de l'association
Mme VILCHAIR



Système d'Alerte et d'Information des Populations

Le Gouvernement lance l'application d'alerte SAIP



En cas de crise majeure autour de vous, SAIP vous alerte.



SAIP vous donne les consignes à suivre immédiatement.



Vous êtes informés quand vous sortez d'une zone de danger et que l'alerte est finie.

Téléchargez l'application d'alerte du Gouvernement



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



@Place_Beauvau

@gouvernementFR

#SAIP

le coin des têtes blanches

Mimie Hotte nous a quitté



HOMMAGE

22

le
Bri
mon
tais

Le club «de la butte», club du troisième âge de notre commune vient de perdre une de ses plus fidèle adhérente en la personne de Marie Thérèse HOTTE.

Dès octobre 1978, elle était partante pour la fondation d'une association qui, selon ses statuts de création, avait pour but de «créer, animer un groupe de personnes du troisième âge pour maintenir leur activité, les sortir de leur solitude, organiser des loisirs, resserrer les liens amicaux entre les personnes âgées de la commune «.

Elle s'était inscrite de dans la lignée de ses différents présidents, après Monsieur PAILLARD Etienne (1978-1982), Monsieur PERNET Pierre (1983-1987) Madame GARNOTEL Renée (1988-1996).

Vice-présidente dès janvier 1989, elle occupera le poste de présidente de janvier 1997 à janvier 2009.

Madame PAILLARD Bernadette, encore en activité de présidence aujourd'hui, a repris le flambeau derrière toi.

Les anciens ont apprécié ta disponibilité et ton engagement dans les activités de loisirs telles que le patchwork, les bijoux en perles, les tableaux en relief, la confection de peluches et beaucoup d'autres réalisations ou le prénom de Marie Thérèse était devenu une référence.

Au revoir Mimie et merci pour ton engagement dans notre club, sans oublier dans nos remerciements, Louis, ton mari, qui était, dans ton dévouement, ta véritable cheville ouvrière.

A ton époux et ta famille, le «club de la Butte» présente ses plus vives condoléances.

COMMENT C'ÉTAIT AVANT à BRIMONT?

L'église Saint-Rémy,



D'hier...



...à aujourd'hui!

L'entrée du village,



D'hier...



...à aujourd'hui!

Le coin de nos aînés

ASSOCIATIF

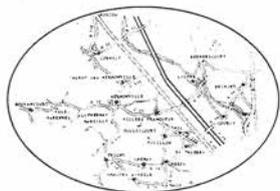
Fondée en 1978 notre club dit «Club de la Butte» compte actuellement 37 adhérents.

Il intègre les neuf communes composant une structure locale, «Les Loups Blancs», forte de 500 membres, dont le siège social est à Cormicy. Cette composante est affiliée à «La génération mouvement» de représentation nationale (700 000 Adeptes).

Faire partie du «Club de la Butte» est la porte d'entrée pour s'ouvrir individuellement, par l'intermédiaire des loups blancs, à beaucoup d'activités de groupes telles que : Animations culturelles, Spectacles, Thés dansants, Lotos, Concours de Belotte, Voyages ou croisières organisés, Aquagym, Gymnastique, Marches et Randonnées, Activités manuelles, Informatique, Club photo, Bowling, Jeux de tarots, Jeux de mémoire,

Ci-dessous le Journal des Loups Blancs

Les Loups Blancs - Secteur Nord-Ouest de Reims



Nord-Ouest Information



CORMICY

Notre club, comme le dicte la loi de 1901 régissant les associations, organise chaque année son assemblée générale.



A.G. du 13 février 2016

Lors de notre Assemblée Générale les propositions de fonctionnement de notre conseil d'administration sont portées à la connaissance et soumises à l'approbation des présents.

Le bureau du club de la butte est composé de la façon suivante :

- Présidente : Bernadette Paillard
- Vice-présid. : Danièle Gatinois
- Trésorière : Nelly Tissier
- Secrétaire : Maxime Baugnet.

Notre club se donne rendez-vous tous les seconds et derniers lundis du mois, hormis juillet et août. Ces jours-là un goûter nous est proposé, agrémenté du breuvage champenois offert par chaque adhérent qui fête son anniversaire.

Suivent plusieurs activités au gré des présents. Certaines ou certains tapent la belotte, le tarot. D'autres préfèrent les jeux de société ou la réalisation de compositions artistiques à base de couture ou de tricots. Quelques-unes ou uns d'entre nous préfèrent tout simplement papoter ou échanger des idées, des informations ou projets divers.

Mais, au-delà de nos rencontres bi-semainières notre club réalise des rencontres avec les clubs voisins, des lotos, des concours de belotte, des

24

le
Bri
mon
tais

repas dansants ou des petits voyages sur une journée.

Au titre d'interclub nous participons :

A la journée de la forme proposée à nos potaches du C.M.2. Chaque club, à tour de rôle, prend en charge toutes les modalités de réalisation.

Les marches ou chaque club propose plusieurs circuits dans sa propre commune.

Et toutes les activités que nous suggèrent les Loups Blancs.

Il ne faut pas oublier les voyages :



A Paris sur la Seine.



A Reuil.

Les festivités :



Le repas du club à Courcy



A Reims avec le CCAS



A Brimont en intercommunal avec Loire Corvées pour le service du nettoyage en uniforme

Malheureusement notre club vieillit, les anciens s'en vont vers d'autres cieux et les jeunes pousses, récompensées par la retraite, ne se pressent pas beaucoup au portillon, et, pourtant : «Engagez-vous, rengagez-vous». . .

Nous avons besoin de vous les jeunes-vieux, les vieux-jeunes, les «bonnes volontés» qui recherchent un havre d'amitié simple mais sincère ou l'on oublie ses petits soucis.

Alors venez avec des, vos, idées novatrices pour assurer la pérennité de notre club, nous vous attendons.

Maxime

La prolifération des chats... Cha suffit !

RAPPEL AUX PARTICULIERS :

Est considéré comme en état de divagation, tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations,

- tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître,
- tout chat saisi sur la propriété ou sur la voie publique et dont le propriétaire n'est pas connu.

« CHATS libres : CHATS de misère... »

Un énorme et long problème à gérer !

Au refuge même :

- Le problème étant que de nombreux griefs sont formulés contre tous ces chats libres et donc errants :

déjections et grattages, nuisances sonores, et surtout prolifération incontrôlable...

Tout au long de l'année, de nombreux appels de municipalités ou de particuliers qui en sont envahis et ne savent que faire... Le refuge étant alors, malheureusement et trop souvent, le dernier maillon et recours !

- Une gestion fort lourde et complexe pour le refuge qui redoute le début du printemps et ses multiples portées. Ce sont plus de 120 chatons qui arrivent jusqu'en décembre, souvent faibles, malades et non sevrés, parfois avec la mère, parfois dans un panier déposé discrètement à la porte, quand ce n'est pas une mère gestante !
- Tant qu'ils sont (tout) petits : pas trop difficile de les placer, mais les boules de poils grandissent très vite et dès 4 à 5 mois ils attendrissent déjà beaucoup moins, et à 6 mois ils sont déjà adultes et plus du tout regardés... Le fait est que le public veut acquérir des animaux toujours plus jeunes. Raisons invoquées : les voir grandir (durant 3 à 4 mois donc) et les éduquer (soi-disant) à leur idée... !

En extérieur :

- La cause principale de cette prolifération : Des personnes irresponsables, inconscientes ou

sans scrupules. Problème pécuniaire il est vrai pour quelques-uns, mais nombreux sont ceux qui considèrent (encore !) la stérilisation «contre nature», ceux qui pensent pouvoir les donner ou les vendre facilement (voisins, amis, site de petites annonces...), ceux qui croient (encore !) qu'une femelle doit avoir au moins une portée dans sa vie, et enfin une majorité qui laisse à d'autres le soin de solutionner leur problème...

- A raison de 2 à 3 portées de 3 à 5 petits et par an, la chatte qui n'a pas de ménopause peut dans sa vie mettre au monde entre 120 à 150 chatons... qui eux-mêmes, et à partir de 6 - 7 mois feront de même, et c'est rapidement l'explosion ! De quoi faire réfléchir très sérieusement chaque propriétaire de chats non opérés !

- Au-delà des émouvantes images de ces adorables chatons, il y a aussi et surtout leur avenir et leur tragédie : Les chatons à peine nés, mais déjà peureux et anxieux, squattent avec leur mère les parcs publics, bosquets, jardins, terrains vagues, poubelles, caves... Les plus costauds survivent chétifs et à demi sauvages. Le tableau est noir pour le chat des rues, la plupart finissent atteints de Leucose ou de Pif, ou bien écrasés, empoisonnés, piégés, tués par balles, traqués pour des labos, ou simplement affamés (de nos jours ils n'ont plus la possibilité de se nourrir seul : granges et souris sont rares).

Tous ces malheureux chats errants et rejetés de toutes parts sont, en ville comme en campagne, un problème majeur auquel tous doivent faire face en s'y attaquant à la base.

Le premier principe de la protection animale est de :

Contrôler et modérer les naissances de cette surpopulation de misère!

Et contre cette prolifération, un seul remède efficace à 100 %:

LA STERILISATION ! (Ovariectomie des femelles et castration des mâles)

Réponses à quelques questions :

- La stérilisation fait grossir

FAUX

si sa ration journalière est appropriée et qu'il ne fasse pas du canapé toute la journée !

(la prise de poids peut avoir d'autres causes : anxiété, ennui...).

- La stérilisation diminue les fugues

VRAI

Combien s'échappent du domicile pour rejoindre un ou une compagne, et ne retrouvent pas le chemin du retour ?

- La stérilisation rend l'animal malheureux

FAUX

car elle leur supprime manque et frustration.

- La stérilisation modifie son caractère

FAUX

Aucun ne devient idiot et ne perd pas son instinct territorial.

- La stérilisation est une prévention aux cancers

VRAI

car moins de risque d'avoir métrite, pyomètre, cancer de l'utérus ou des mamelles.

- La stérilisation peut se pratiquer à tout âge

VRAI

Elle est conseillée à partir de 6-7 mois, quand le développement physiologique et anatomique

se termine. Il n'est pas nécessaire d'attendre les premières chaleurs.

- Il est préférable qu'une femelle ait au moins une portée

FAUX

Une chatte peut vivre parfaitement heureuse et en parfaite santé sans avoir jamais eu de petits.

Et si elle possède bien l'envie de s'accoupler, elle ne ressent par contre ni le désir ni le besoin de procréer !

Un brin d'humour

L'histoire se passe dans un quartier réputé chaud en population féline ! Alors qu'une dame entre dans son immeuble, la chatte de sa concierge lui file entre les jambes, monte l'escalier à toute vitesse, puis va courir sur les toits, pour redescendre comme une flèche et parcourir tous les coins de la cour et de ses bosquets ! Fort intriguée, elle va en parler de suite à sa propriétaire :

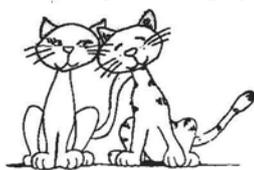
- Mais qu'est-ce qu'elle a donc votre chatte aujourd'hui à cavalier ainsi ?

- De ses sempiternelles naissances, elle et moi n'en pouvions plus, je l'ai donc fait stériliser hier...

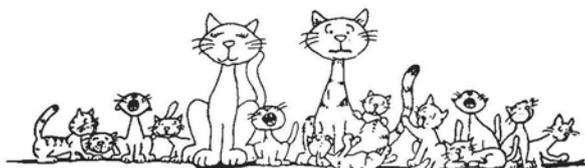
- Et alors ?

- Ben, depuis ce matin, elle annule tous ses rendez-vous annuels avec ses matous !!!!

Article écrit par Valérie Chenivresse



gestation 52-65 jours



1re année: 3 portées 12 chatons



2e année: possibilité 144 chats



3e année: possibilité 1728 chats



4e année: possibilité 20736 chats

Jim Altmann



La chaudronnerie
Collet

28

le
Bri
mon
tais



Déchetterie Brimont

**Quelques
informations utiles
à conserver près
de soi!**

Sources: Sycodec

www.sycodec.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h/13h

Mercredi : 9h/12h et 14h/18h

Jeudi : 9h/12h et 14h/18h

Vendredi et samedi : 14h/18h



**DU NOUVEAU DANS
LA COLLECTE DES
D.E.E.E**

Vos déchèteries acceptent désormais les Déchets Electriques et Electroniques **tous les jours** (pendant les heures d'ouverture).

Adressez-vous au gardien pour savoir où les déposer.

HISTOIRE

30

le
Bri
mon
tais

CELA S'EST PASSÉ À BRIMONT...



LE NOËL DES ENFANTS DE BRIMONT

Cet après-midi du 11 décembre 2016, les enfants de Brimont se sont retrouvés sur la place de la mairie pour accueillir le Père Noël, qui est arrivé sur un tracteur décoré.

Après quelques séances photos, les enfants ont eu le plaisir et la surprise d'assister à un spectacle préparé par des parents du village. Le spectacle a été suivi d'un goûter organisé par l'association La Brimontaise.

Devant un décor réalisé spécialement pour l'occasion par Martine Lemot (peintre à Auxerre), Stéphanie Hervieu a conté l'histoire de La Princesse gelée, conte de Chantal de Marolle. Catherine et Marianne Berthet-Goichot ont joué au violon, à la guitare et aux flûtes à bec des interludes musicaux ponctuant le récit. Elles ont également donné vie aux personnages et animaux du conte grâce à diverses percussions.

Après l'histoire, petits et grands ont chanté des chansons de Noël accompagnés par les instrumentistes. Même le Père Noël s'est joint au chœur !

Ce fut ensuite le moment du goûter pour les enfants, suivi par une distribution de sachets de friandises et de livres pour les tous petits.

PHOTO

MARCHÉ DE NOËL

Texte

INFOS PRATIQUES



AGENDA

Loto de la Brimontaise le 12 mars

Théâtre le 1er avril

Fête patronale les 6 / 7 / 8 mai (concours de pétanque)

Fête nationale le 14 juillet (concours de pétanque)

www.brimont.fr

Retrouvez les actualités, agendas et autres informations sur notre site internet!

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Mercredi de 19h à 20 h

Samedi de 10h à 12h

03 26 49 65 43

mairie.brimont@wanadoo.fr

www.brimont.fr

ECOLE

Elémentaire Brimont

03 26 49 62 46

Maternelle Courcy

03 26 49 62 91

Elementaire Courcy

03 2649 63 00

GENDARMERIE

Witry-lès-Reims

03 26 07 17 11

MESSE

A l'église de Brimont

Dimanche 12 mars à 10h30

Samedi 25 mars à 18h30

Dimanche 16 avril à 10h30

Samedi 27 mai à 18h30

Dimanche 2 juillet à 10h30

PRESBYTERE

2, place de l'église

51220 Merfy

03 26 03 10 20

Père Cyril Goglin

Un habitant informé est un habitant satisfait...

Le Brimontais